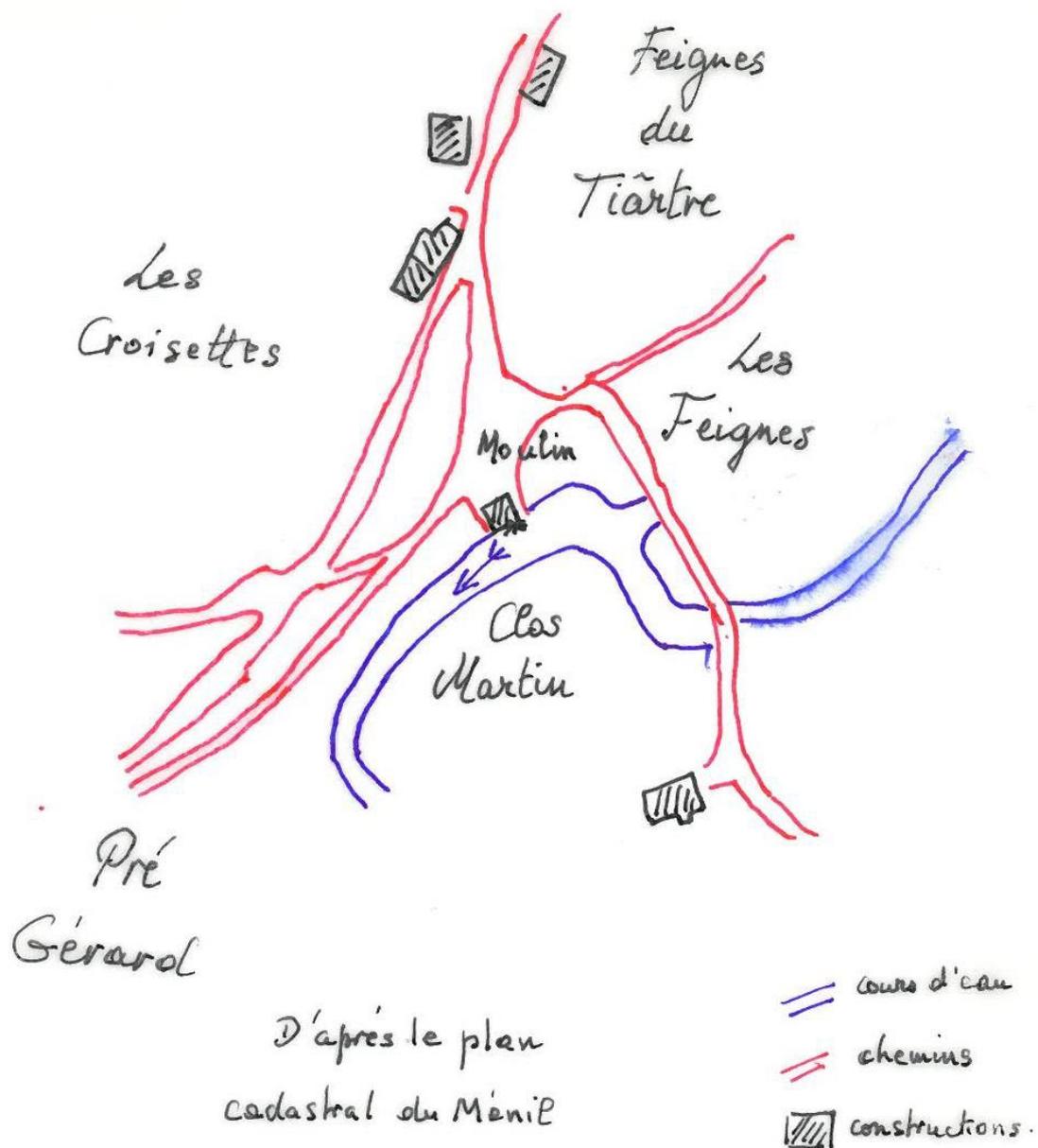


LES MOULINS DU MENIL

Longtemps, nous l'avons vu dans un précédent article (1) la plupart des habitants de notre région fabriquaient leur pain à partir de céréales – essentiellement du seigle – qu'ils cultivaient ou qu'ils achetaient sur les marchés comme celui du Thillot. Régulièrement, ils devaient se rendre dans un moulin proche pour faire moudre ce grain. Les moulins étaient souvent banaux, c'est à dire qu'ils appartenaient aux seigneurs qui devaient assurer leur fonctionnement moyennant une part de la mouture. Dans le ban de Ramonchamp il faut attendre les premières décennies du XVIIIème siècle pour voir les seigneurs – essentiellement ici le chapitre de Remiremont et le Duc de Lorraine – revendiquer ce droit et procéder à une sorte de « *nationalisation* » des moulins existants.



Le moulin de Demrupt, des origines à la Révolution

Les comptes du receveur d'Arches – le ban de Ramonchamp dépendait de la prévôté d'Arches – permettent de connaître les moulins présents dans la haute vallée de la Moselle – aucun n'est signalé au Ménil et à Demrupt – le plus proche est situé au Pré sur le ruisseau dit du Ruau. Il appartient à un certain Mengin Jehan. Mais lorsque les moulins deviennent banaux, c'est à Demrupt

qu'est situé celui qui est racheté le 4 janvier 1628 par Madame la doyenne (du chapitre) et le sieur Pariset (au nom du Duc de Lorraine) pour une somme de 525 francs ainsi qu'un résal de seigle auxquels il faut ajouter 29 francs « *de vins* ». Le moulin est alors déclaré banal pour les 3 communautés proches, c'est à dire le Prey, Demrupt et le Ménil. Les raisons de la disparition du site du Prey ne sont pas connues, on a peut-être cherché à favoriser un endroit plus favorable et plus central pour les habitants concernés.

Le premier locataire fut un habitant d'Eloyes qui s'engagea à verser 36 résaux de seigle par an au titre de son bail. Il devait se désister peu après en faveur de Nicolas Thomas de Demrupt dont le bail courut du 4 juillet 1628 au 4 juillet 1631 avant d'être renouvelé pour la même durée. Ce nouveau bail fut particulièrement mouvementé puisque le comptable des revenus du Chapitre de Remiremont relate qu'en 1634 le moulin de Demrupt n'a rien rapporté car le meunier – Nicolas Thomas – avait dû se sauver avec toute sa famille en emmenant ses biens et ses meubles pour éviter d'être massacré « *comme beaucoup d'autres* » par les troupes qui parcouraient la région. En 1640, le moulin qui avait été incendié et était resté inhabité plusieurs années fut laissé à bail à Demenge Brice de Xoarupt(2) pour une location annuelle réduite à 9 quartiers de seigle à charge bien entendu de reconstruire le moulin.

Différents meuniers apparaissent ensuite dans notre documentation citons :

- Nicolas Thomas en 1652 dont la location s'élève à 12 résaux
- Jean de Paradis en 1653 qui s'engage à adjoindre un battant au moulin probablement pour écraser des produits oléagineux
- Nicolas Chevrier qui a épousé Jeanne fille de Nicolas Thomas (3)
- Nicolas Thomas peut-être gendre de Nicolas Chevrier (cité en 1667)

Le sort s'acharnait cependant sur ce moulin puisqu'on apprend, en 1675, que les « *moulins et bastands* »(4) banaux ont été incendiés accidentellement et qu'il convient donc de les rétablir.

Les comptes de la fabrique du chapitre évaluent ainsi les dépenses occasionnées :

4 muids de chaux – 12 charées de sable – 12 journées de maçons = 43 francs

20 charées de bois = 40 francs – un cent de planches = 30 francs

roues et rouets – lanternes – arbres – bois d'eau – cordes = 300 francs

exandres et journées d'ouvriers pour recouvrir = 60 francs

deux meule neuves = 140 francs

un arbre – des « *piliers* » – une coupe – une roue au « *bastand* » = 120 francs

Pour le XVIIIème siècle nous ne disposons encore que d'indications fragmentaires.

Quelques meuniers nous sont connus :

- Nicolas Chevrier en 1700

- Dominique Chevrier le vieil vers 1730

- Luc Noël en 1762 – il est le premier d'une nouvelle lignée.

Le moulin est alors en mauvais état. Un devis des travaux nécessaires est établi en 1765 par le Sieur Joseph Joly, inspecteur des ponts et chaussées.

Le moulin est ainsi présenté :

« Cette usine est située sur un petit ruisseau formé de sources de la montagne. Elle a sous un même toit un tournant à bled avec un pilant et le logement personnel du meunier qui consiste en une cuisine, un poêle et un réduit à coté, et sous un autre toit une ride »(5). Les travaux sont adjugés à un maître charpentier de Remiremont Claude Guerin.

Quelques années plus tard, un autre document donne une description plus précise des bâtiments du moulin et de son canal d'alimentation.

« Au moulin de Demrupt sont deux tournants dont l'un pour le moulin à meules blanches et l'autre pour le battant à millet. Le bâtiment du moulin a 33 pieds de longueur sur 30 de largeur, sous lequel sont une cuisine et un poêle de chacun 10 pieds sur 8. il n'y a pas de cave, écurie engrangement ni terre dépendante dudit moulin. La vanne prend au ruisseau de Demrupt, elle est formée de bois de sapin et a 6 toise de longueur ».

De La Révolution à la fin du XIXsiècle

1/ La privatisation du moulin de Demrupt

En abolissant le régime féodal et en décidant la confiscation des biens du clergé et leur vente comme biens nationaux l'Assemblée Nationale provoque la vente de nombreux moulins comme celui de Demrupt. La municipalité du Ménil fait établir alors une évaluation des réparations à effectuer. Elles s'élèvent à 425 livres ...

L'administration estime quant à elle la valeur de l'ensemble du moulin à 1 500 livres avant de procéder à son adjudication au plus offrant. C'est un particulier de Remiremont Gengoult Roussel qui l'emporte pour la somme de 5 375 livres. Le bien est ensuite revendu plusieurs fois dans les années qui suivent. Les acquéreurs successifs sont François Thiriet, Jean Baptiste Chevrier (1794), Claude Joseph Colle et enfin Dominique Noël qui semble être resté l'exploitant du moulin et de la ride comme le montre le nouveau bail établi le 9 juin 1792 entre lui et le négociant François Thiriet de Remiremont.

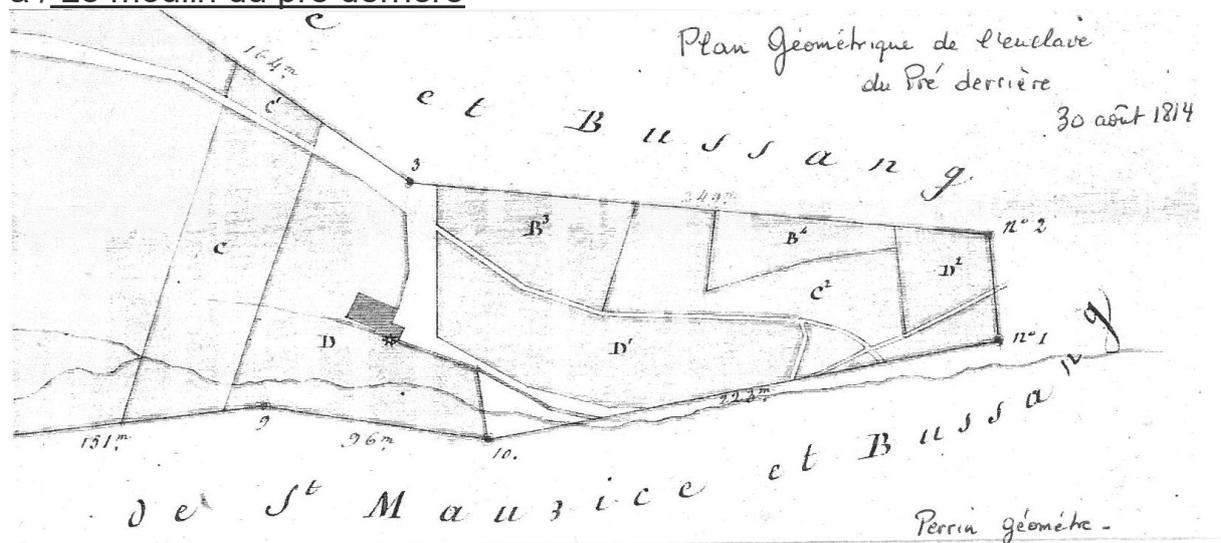
2 / La création de nouveaux moulins

En supprimant les droits seigneuriaux, l'Assemblée Constituante permet l'installation de nouveaux moulins pouvant concurrencer les plus anciens souvent vétustes. C'était d'ailleurs une revendication contenue dans les

nombreux cahiers de doléances. Dans celui du Ménil, le « dixième chef » (ou paragraphe) commençait par ces lignes : la banalité est encore un objet des plus onéreux pour les peuples. Ces parties du domaine sont souvent louées et admodiées à des personnes peu équitables dont l'impéritie fait le moindre de leurs défauts ... on critiquait ensuite la perte de la valeur du grain et la mauvaise qualité de la farine « qui ne peut faire qu'un pain dont la vue révolte le goût ».

Si l'on se réfère à une statistique de décembre 1833, deux moulins ont été fondés « dans le temps de la première révolution » sur le territoire de la toute nouvelle commune du Ménil.

a / Le moulin du pré derrière



L'un est situé au Pré derrière (au fond de la vallée des Granges) sur un petit canal dérivé du ruisseau des Granges. Il est l'oeuvre de Nicolas Romary François qui apparaît encore comme meunier patenté en l'an 7(6). Il est englobé dans la ferme qu'exploite ce dernier et que l'on distingue bien sur un plan de cette enclave du Pré derrière toute proche de la Quinsmuss, réalisé en 1814 par le géomètre Perrin(7). En 1824, lorsque se terminent les opérations aboutissant aux premières matrices cadastrales, le moulin est devenu la propriété d' Alexis Grandclaude, un des plus gros Propriétaires de l'époque qui doit en confier l'exploitation à un locataire dont un seul nous est connu = Jean Nicolas Colin cité en mai 1834 comme meunier au Pré derrière et cultivateur. Il est marié à Marie Anne Mouroit. En 1875 la ferme « renfermant autrefois un moulin » fait partie de la succession de Léonard François Valdenaire de Bussang. Depuis longtemps transformée en chasal, elle est à peine visible dans la forêt qui a recouvert tout le secteur.

b / Le moulin de l'Inquemin

Le second moulin est installé à l'Inquemin à proximité du pont dit de la scierie. Il est mis en mouvement par l'eau de deux ruisseaux qui convergent à cet endroit grâce à deux canaux aménagés à la gauche de l'établissement(8). Le moulin est augmenté d'une ride pour broyer divers oléagineux. Le fondateur est Pierre

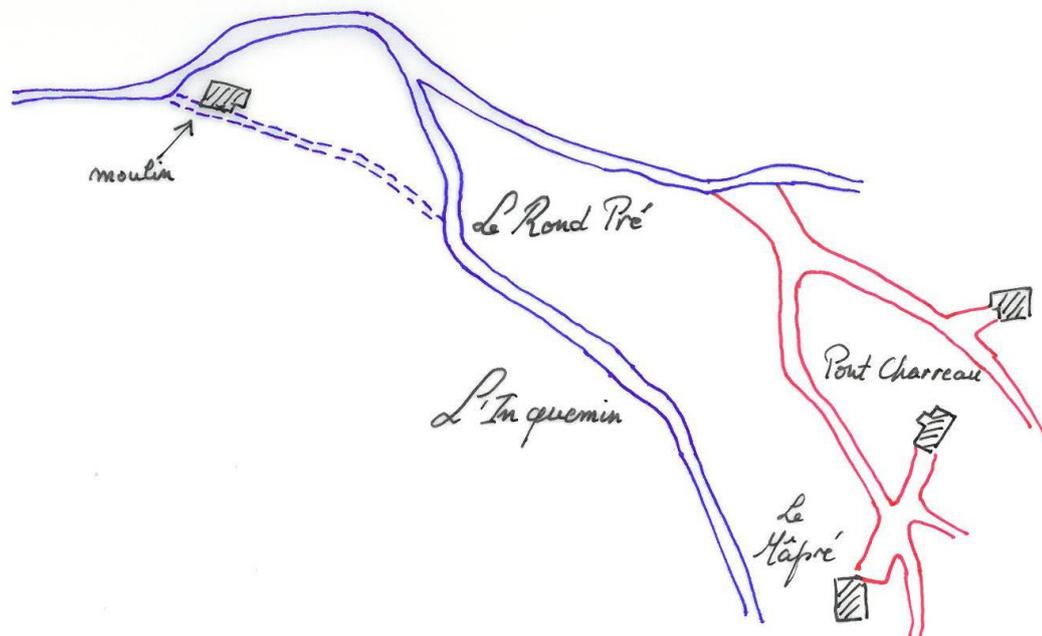
Noël qui transmettra le moulin à ses descendants, son fils Pierre puis son petit fils Jean Pierre(9) époux de Marie Marguerite Andreu du Chêne (Rupt). Vers 1840, ce dernier pour des raisons encore ignorées quittera le Ménil pour partir en Algérie. Il laissera son épouse et ses 3 enfants dans les Vosges. En mai 1841, le fondé de pouvoir de Jean Pierre Noël vend le moulin, la ride et la scierie du pont de la scierie à Gérard Mourot époux de l'herboriste bien connue Marie Cunat(10).

Lors du partage anticipé des biens de ces derniers qui intervient en janvier 1854, l'ensemble revient à leur fils Jean Joseph qui exploite lui-même le moulin et la scierie avec son épouse Marie Louise Gehin jusqu'à leur décès. Leurs filles dont Marie Honorine citée comme meunière en 1882, vendront la même année le moulin et la scierie annexe à la Société Jean Kiener de Gunsbach qui vient récemment d'acquérir le tissage du Pont Charreau situé en amont :

Les biens vendus sont ainsi présentés :

- un corps de bâtiment renfermant un moulin à farine à un tournant, un logement d'habitation, une grange, une écurie, un emplacement pour rides avec les 2 pierres.
- un autre bâtiment refermant une grande scie, une scie circulaire, chambre de sagard, droits d'eau y rattachés.

L'exploitation du moulin et de la scierie sera confiée alors à Charles Olympe Chevrier, un cultivateur qui décède en décembre 1888(11). Nous ne connaissons pas la date de l'arrêt du moulin mais on sait que la scierie sera détruite par un incendie.



c / Le moulin de Demrupt au XIXème siècle

Le moulin de Demrupt a poursuivi son activité pendant une grande partie du XIXème siècle mais connaîtra divers propriétaires et meuniers. L'ancien

meunier devenu acquéreur Dominique Noël l'exploite lui-même jusqu'en août 1821 date à laquelle le moulin devient la propriété de Jean Joseph Louis dit Dadet et de son épouse Marie Anne Colle . En 1828, il est acquis par Dominique Segain et Marie Anne Noël qui le cède l'année suivante après y avoir adjoint une scierie a un fabricant de toiles de coton de Remiremont Jean Baptiste Bôle. Ce dernier est particulièrement intéressé par les droits d'eau et compte y installer un premier tissage mécanique mais il se heurte à la mauvaise volonté de la municipalité; aussi dix ans plus tard il revend le moulin toujours en activité mais exploité par des locataires à un thillotin Jean Claude Maurice(12) qui est à l'origine du tissage du Pré Gérard dont les principaux propriétaires seront ensuite Joseph Bluche, puis la famille Kohler. Nous ne pouvons cependant préciser encore quand le moulin cessa son activité mais il fonctionne certainement toujours en 1882, puisque le Dictionnaire des 50 000 adresses vosgiennes fait état de Constant Mourot meunier au « *moulin de Demrupt* » avec une paire de meules (celui-ci exerçait déjà cette fonction en 1869).

Jean Aimé MORIZOT

Avril 2012

NOTES

- (1) Bulletin municipal de 2007 Le pain et les boulangers du Ménéil du XVIIème siècle à 1950.
- (2) L'ancien meunier Nicolas Thomas exploite alors le moulin du Thillot qui avait été loué à Delot Godel.
- (3) Nicolas Chevrier épousera en secondes noces Pierrotte Hacquart – 13 enfants au moins naîtront de ses 2 mariages.
- (4) Le battant était une installation annexe du moulin permettant notamment d'obtenir de l'huile en écrasant certaines graines (chénevis par exemple).
- (5) La ride ou ribe est une meule spéciale servant à broyer le chanvre, un acte concernant le moulin de l'Etat indique en 1734 que les habitants doivent pouvoir y « *aller moudre leurs grains, rider leurs chanvre et y piller leurs légumes* » (AD Vosges 1 C 51).
- (6) Nicolas Romary François et son épouse Marie Anne Colin ont un fils Luc, le 19 ventose an 12.
- (7) En 1806 Nicolas Romary François mentionné comme cultivateur et son épouse empruntent 1 422 francs à Jean Baptiste Grisvard de Bussang. Ils hypothèquent leurs biens soit « *une métairie composée de 2 maisons, four et fontaine au Pré derrière entre Luc François au couchant, des répandises de forêt avec la communauté au reste* » (AD Vosges 5 E 42 / 86)
- (8) indications données par une statistique du 15 décembre 1833.

(9) Le 31 décembre 1829 meurt Pierre Noël, 55 ans, meunier originaire du Ménil. Il est le fils des défunts Pierre Noël et Marie Anne Noël. Son décès est déclaré par son fils Jean Pierre Noël 28 ans, garçon meunier ainsi que son frère Blaise 54 ans, cultivateur au Ménil

(10) AD Vosges 5 E 44 / 82.

(11) L'inventaire de ses biens ne détaille que les quelques ustensiles lui appartenant dans le moulin : une bascule, 2 cribles, un marteau (AD Vosges 5 E 44 / 184).

(12) L'acte du 27 septembre 1839 précise : « *un bâtiment appelé le moulin de Demrupt avec le terrain joignant en nature de jardin et verger confronté par le ruisseau du Ménil et par le communal avec des chemins au reste. Ce bâtiment renfermant un logement d'habitation, un moulin à farine, une ribe et une scierie est vendu avec tous ... les ustensiles servant au roulis des usines, ... retenue et cors d'eau pour les faire mouvoir* »(AD Vosges 5 E 44 / 80).

Jean Aimé MORIZOT